



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 102

Texte de la question

### MENACES TERRORISTES EN FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Georges Siffredi, pour le groupe de l'UMP.

**M. Georges Siffredi.** Monsieur le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, le drame effroyable que vient de connaître la Russie à la suite de la prise d'otages menée dans un théâtre de Moscou par un commando de Tchétchènes montre une nouvelle fois qu'aucun pays n'est à l'abri d'une attaque terroriste. Qui plus est, le rapport du juge milanais Maurizio Grigo suggère que la France serait au coeur d'un réseau islamiste radical ; elle serait donc particulièrement visée.

La presse vient de se faire l'écho de simulations d'attentats, notamment sur le site militaire de Canjuers, destinées tester nos capacités de réaction à ces événements, dont nous ne doutons plus qu'ils puissent être dramatiques.

J'aimerais, monsieur le ministre, que, tout en respectant la discrétion sans doute indispensable en ce domaine sensible, vous puissiez faire le point devant la représentation nationale sur les actions et les mesures actuellement entreprises ou prévues pour anticiper au maximum d'éventuelles menaces. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

**M. Nicolas Sarkozy,** ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, aucun élément précis ne permet d'affirmer que la France serait l'objet d'une menace. Et les récentes interpellations ordonnées par le parquet de Milan ne permettent pas davantage d'avoir des éléments précis sur ce sujet.

Cela dit, les démocraties étant les adversaires des terroristes, il va de soi que la menace pèse sur la France comme sur toutes les grandes démocraties. Comment faire pour préparer notre pays et nos concitoyens à faire face à cette situation qu'ont connue tous les gouvernements depuis maintenant bien des années ?

La première façon de nous préparer est une action policière. A cet égard, il convient de rendre hommage aux services de police, qui ont récemment interpellé, à Marseille, un ressortissant tunisien, dont il a été prouvé qu'il était, en décembre 2000, en rapport avec le groupe de Francfort qui préparait la tentative d'attentat, heureusement déjouée à l'époque, contre la cathédrale de Strasbourg. Il entretenait des relations, notamment téléphoniques, avec les principaux hauts responsables d'Al-Qaida.

La deuxième façon de nous préparer est une action de renseignement et de prévention. C'est la raison pour laquelle la LOPSI, la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, que le Parlement a adoptée en juillet dernier, a prévu que les effectifs du renseignement seraient renforcés de 200 personnels nouveaux.

La troisième façon de nous préparer, c'est la défense civile, dont il faut bien reconnaître qu'elle avait pris beaucoup de retard depuis bien longtemps. C'est la raison qui nous a conduits à organiser l'exercice européen de Canjuers, dont l'initiative avait été prise plusieurs mois avant mon arrivée au ministère et que j'ai eu à organiser. Beaucoup d'enseignements peuvent en être tirés. Je ferai un rapport devant le Conseil de sécurité intérieure sur ce sujet. J'ai également annoncé la création à Cambrai d'un pôle de formation aux risques nucléaires, bactériologiques et chimiques : les premiers stages ont commencé.

Je crois vraiment, monsieur le député, qu'il n'est plus temps d'attendre. Il est urgent que la France renforce son effort de défense civile, qui devient pour nous une priorité absolue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Siffredi](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (13<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 102

**Rubrique :** Ordre public

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 octobre 2002